

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 79

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 16 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'article alignant la fiscalité du tabac à chauffer sur celle des cigarettes.